

Copie

000001

Bureau international du Travail  
G e n è v e

7 avril 1937

Monsieur W. Schevenels  
Secrétaire général de la  
Fédération syndicale internationale  
9, avenue d'Orsay  
Paris VIIe

Cher Monsieur Schevenels,

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 77e session (novembre 1936), le Bureau a, à la date du 23 décembre 1936, adressé aux gouvernements de tous les Etats Membres de l'Organisation internationale du Travail une lettre circulaire les informant de la convocation de la Conférence du Textile, à Washington, et les invitant à envoyer des délégués à cette Conférence, dans le cas où ils considéreraient que la production textile constitue un élément important de l'économie nationale de leur pays. Il n'est pas impossible que la lettre adressée au Gouvernement espagnol se soit momentanément égarée par suite du transfert à Valence du Ministère du Travail; en effet, le 31 mars seulement, le Bureau a été avisé par un télégramme émanant du Ministère du Travail que la lettre de convocation de la Conférence de Washington était parvenue à ce Ministère trop tard pour que le Gouvernement espagnol pût désigner des délégués à cette Conférence.

Le défaut de participation de l'Espagne à la Conférence de Washington est donc imputable, non à une négligence du Bureau, mais, très probablement, à un retard résultant des difficultés matérielles auxquelles les services gouvernementaux espagnols doivent actuellement faire face.

Quant à l'observation formulée par l'Union Générale des travailleurs, il est de règle, comme vous le savez, pour la convocation de conférences officielles tenues sous les auspices de l'Organisation, que le Bureau ne se mette pas directement en rapport avec les organisations syndicales mais communique seulement avec les gouvernements des divers pays, à qui il appartient ensuite de consulter les organisations professionnelles les plus représentatives pour la composition des délégations. Il est donc régulier que l'Union générale des Travailleurs n'ait pas reçu d'invitation officielle du Bureau à participer à la Conférence de Washington.

En espérant que ces quelques indications pourront vous donner satisfaction, je vous prie de recevoir, cher Monsieur Schevenels, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

000002

**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL**

**PROCÈS-VERBAL**

DE LA

**Troisième Séance (Privée)**

DE LA

**80<sup>ME</sup> SESSION**

DU

**Conseil d'Administration**

GENÈVE — 1<sup>er</sup> JUIN 1937

# Conseil d'Administration du Bureau International du Travail

QUATRE-VINGTIÈME SESSION — GENÈVE — MAI-JUIN 1937.

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE (PRIVÉE).

(Mardi 1<sup>er</sup> juin 1937 — 12 heures 30.)

La composition du Conseil était la suivante : M. OERSTED, président; M. ANDERSSON, M. CURČIN; M. DENNYS, M. ERULKAR, M. FABELA, M. FABRA-RIBAS, M. FORBES-WATSON, M. Justin GODART, M. GOODRICH, M. HARRIMAN, M. HAYDAY, M. JENSEN, M. JOUHAUX, M. KITAOKA, M. KOTEK, M. LI PING-HENG, M. MANNIO, M. MERTENS, M. MUNIZ, Sir Firozkhan NOON, M. PARDO, M. RIDDELL, M. SCHÜRCH, M. TAKEUCHI, M. TZAUT, M. WALINE, M. WOLL, M. ZAGRODZKI, M. ZULAWSKI.

Absents : M. MARKUS, M. de MICHELIS.

SEPTIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Rapport du Comité du budget.*

M. Goodrich, présente le rapport du Comité.

*Situation financière au 30 avril 1937.*

*Le Conseil d'administration prend acte de la situation financière et budgétaire au 30 avril 1937 et constate qu'elle est satisfaisante.*

*Demande d'un crédit supplémentaire.*

M. Goodrich déclare que le Comité du budget recommande au Conseil d'administration d'approuver des virements dont le total s'élève à 23.000 francs à l'article 6 (locaux supplémentaires), virements destinés à faire face aux dépenses imposées par les locaux supplémentaires nécessités pour compenser les évacuations auxquelles le Bureau est contraint de procéder progressivement en conséquence des travaux d'agrandissement.

*Le Conseil d'administration approuve ces virements.*

*Rapport sur les travaux de la Commission de contrôle.*

a) *Comptes clos de l'exercice 1936.*

*Le Conseil d'administration approuve définitivement les comptes clos de l'exercice 1936.*

M. Goodrich fait connaître que le Comité du budget propose au Conseil d'administration d'approuver la modification au Règlement financier nécessitée en conséquence de l'accord intervenu entre le Directeur et la Commission de contrôle au sujet des conditions respectives d'emploi de : (a) la méthode des virements et (b) la méthode de l'imputation sur le chapitre V, pour parer à des insuffisances de crédit.

*Le Conseil d'administration approuve l'amendement proposé au règlement financier.*

b) *Projet de budget pour 1938.*

M. Goodrich déclare que le Comité du budget recommande au Conseil d'administration d'approuver les modifications apportées par la Commission de contrôle au projet de budget pour 1938, tel qu'il avait été voté par le Conseil d'administration, à savoir : suppression du poste de Directeur-adjoint au bureau de Rome, incorporation du crédit d'occupation des nouvelles annexes dans le budget de 1938 et constitution du crédit supplémentaire pour le bâtiment.

*Le Conseil d'administration approuve les modifications ci-dessus apportées par la Commission de contrôle au projet de budget pour 1938.*

*Création d'un fonds spécial pour parer aux conséquences imprévues de la hausse des prix et de la dévaluation du franc suisse.*

M. Goodrich déclare que le Conseil n'est pas appelé à prendre de décision au stade actuel concernant cette question.

*Le Conseil d'administration prend acte de ce passage du rapport du Comité du budget.*

*Contributions des Etats Membres de l'Organisation,  
mais non Membres de la Société des Nations en 1938.*

*Répartition de l'excédent de 1936.*

M. Goodrich déclare que le Comité du budget recommande au Conseil d'administration de voter le budget de recettes pour 1938 qui figure au paragraphe 5 de son rapport, avec la réserve exprimée par le Gouvernement des Etats-Unis, à savoir qu'il pourrait être amené à proposer à une session ultérieure tel ajustement qui serait nécessaire pour assurer l'application de son accord avec le Conseil relativement à sa contribution.

*Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité du budget sur ce point, avec la réserve faite par le Gouvernement des Etats-Unis.*

M. Goodrich déclare que la dernière partie du rapport du Comité du budget porte sur la participation des Etats non Membres de la Société des Nations à l'excédent des Etats non Membres de la Société des Nations à l'excédent de 1936 et contient des propositions pour l'emploi dudit excédent. Le rapport contient des informations détaillées sur la manière dont l'excédent est constitué et sur la base sur laquelle est calculée la part des Etats non Membres de la Société des Nations.

La Commission de contrôle n'a pas encore fait de suggestions concernant la part de l'excédent du budget ordinaire. Le Comité du budget propose au Conseil d'administration d'ajourner également sa décision concernant l'emploi de la part de l'excédent du budget ordinaire revenant aux trois Etats non Membres de la Société des Nations.

Pour l'affectation de la fraction de l'excédent provenant des profits de change, la Commission de contrôle a décidé de la porter en déduction des contributions des Etats Membres de la Société des Nations pour 1938. Le Comité du budget recommande d'adopter la même procédure concernant la part de l'excédent revenant aux Etats non Membres de la Société des Nations.

*Le Conseil d'administration approuve les recommandations du Comité du budget sur ce point.*

*Le Conseil d'administration adopte le rapport du Comité du budget dans son ensemble.*

La séance est levée à 12 heures 45.

000003

= TELEGRAMA =

M. Schevenels  
Oficina Internacional del Trabajo.  
GINEBRA(Suiza)

TEXT O :

Recibido telegrama delegados obreros Conferencia  
Internacional agradecemos simpatía y solidaridad expresado  
en él

FELIPE PRETEL

FP/PM- 10 de junio de 1937

E

000004

De Ginebra. Delegados Obreros aquí Conferencia Internacional del Trabajo protestan unánimamente contra atentados criminales cometidos por estados fascistas contra España.- Aseguran toda su simpatía y solidaridad activa al pueblo español luchando ~~contra~~ por libertad, democracia ~~y~~ independencia. - Schevenels.

de parte de la Federación Sindical Internacional, en la obra de defensa del pueblo español. . En nombre del Comité Ejecutivo de la Internacional Comunista, el Secretario General, Jorge Dimitroff:

Haremos todo lo que depende de nosotros para que el proletariado internacional obtenga en fin la unidad que se impone en defensa del pueblo español contra los bárbaros fascistas y para el mantenimiento de

PORTE GRATUITO

000005

TELEGRAMA

U G T

Sr. D.

Salvador segui 5

ESTADO

AFO

NÚMERO

1493

INDICACIONES DEL SERVICIO

Recibido

El Oficial,

Para

de

núm.

Palabras

depositado el

Vb 27753

de Geneve.-4144.-45.-2.-18-29.-BNT TMx



Delegues ouvriers isi conference internationale travail protestent unani-

mement contre attentas criminels commis par etats fascistes contre espagne assureent toute leur sym-

pattie et solidarite agissante au peuple espagne assureent toute au peuple espagnol luttant pour liber-

te democratie et independance --- sobevenels ---

Tip. Viuda. Pedro Pascual. Valencia.-Modelo



# Conferencia Internacional del Trabajo

---

Una paquete que contiene:

Memoria y 11 ejemplares  
de los actos de la.

hay una nota que  
dice:

" Archivarse tal como es  
" y en sitio que se recuerde  
facilmente "

---

Esta archivado en  
el cajon de correspondencia de Madrid  
y provincia el  
dia 12-7-27

F. P.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : INTERLAB GENÈVE

TELEGRAPHIC ADDRESS : INTERLAB GENEVE

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

GENÈVE

GENEVA

000007  
13. VIII. 1937

Dans la réponse, prière de rappeler le:

When replying, please quote reference:

No. D 781/100

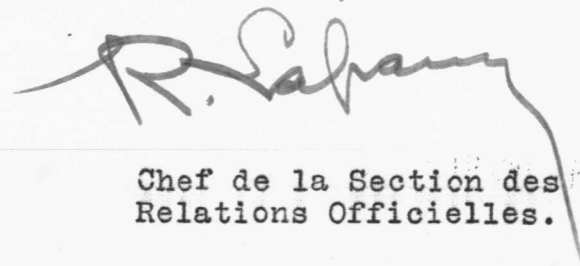
Monsieur le Président,

-----  
J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint l'ordre du jour de la 81ème session du Conseil d'administration, qui s'ouvrira le mercredi 6 octobre 1937, à 15 heures, à Prague, ainsi que le programme des réunions prévues à l'occasion de cette session.

Une communication relative à l'organisation matérielle de la session vous sera adressée prochainement, et les documents concernant les différentes questions figurant à son ordre du jour vous seront envoyés ultérieurement.

Au cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister personnellement à la session, je vous serais très obligé de vouloir bien me communiquer le nom et l'adresse de votre suppléant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Chef de la Section des Relations Officielles.

Monsieur F.LARGO CABALLERO  
Secrétaire général de l'"Union  
general de los Trabajadores de  
Espana".

VALENCIA

000008

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

GENÈVE

GENEVA

28. VIII. 1937

Dans la réponse prière de rappeler le:

When replying, please quote reference:

No. D.781/100

Monsieur le Président,

Comme suite à ma lettre D.781/100 du 13 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la 81ème session du Conseil d'administration s'ouvrira le mercredi 6 octobre 1937, à 15 heures, au Palais des fêtes de la ville de Prague (Obecní dům), place de la République (Náměstí Republiky), Prague I.

Je vous fais parvenir ci-joint un questionnaire que je vous serais très obligé de remplir et de me renvoyer le plus tôt possible. Je ne manquerai pas de transmettre les indications données par vous au Gouvernement tchécoslovaque, qui a chargé ses agents diplomatiques et consulaires d'accorder, le cas échéant, des visas gratuits aux membres et membres adjoints du Conseil ainsi qu'aux personnes les accompagnant, et qui adressera au poste-frontière par lequel vous passerez les instructions nécessaires pour vous faciliter l'accomplissement des formalités douanières.

Vous voudrez bien trouver également ci-inclus une liste, communiquée par le Ministère de la Prévoyance sociale tchécoslovaque, des hôtels qui se trouvent à proximité du lieu de réunion, ainsi qu'un plan de Prague où le Palais des fêtes est indiqué par un cercle noir et où les hôtels sont marqués

Monsieur F. LARGO CABALLERO  
Secrétaire général de  
l'"Union general de los Trabajadores de Espana"  
VALENCIA (Espagne)

d'un numéro en chiffres romains. Si vous le désirez, vous pourrez retenir des chambres d'hôtel en écrivant à M. le Dr Josef Kotek, conseiller de section supérieur au Ministère de la Prévoyance sociale, Palackého nám. 4, Prague II, Tchécoslovaquie. Dans votre lettre, vous êtes prié d'indiquer de façon très précise le nombre et le genre de chambres à retenir (chambres à 1 ou 2 lits, avec ou sans salle de bains, nom de l'hôtel).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



R. LAFRANCE  
Chef de la Section  
des Relations Officielles.

000009

, 14 de octubre de 1937

9.661/WC-PM;

Sr. Director de la Oficina Internacional del Trabajo  
G I N E B R A (Suiza)

---

Distinguido amigo:

Recibo su atenta carta, 30 de septiembre último, número D.777/205, y al corresponder a su saludo le manifiesto que no he recibido el texto definitivo del contenido-verbal de la 77 Sesión del Consejo de Administración de esa Oficina.

Lo que le comunico a los efectos oportunos, quedando cordialmente suyo y de la causa obrera.

EL SECRETARIO GENERAL,

Firma: Francº L. Caballero.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : INTERLAB GENÈVE

000010  
TELEGRAPHIC ADDRESS : INTERLAB GENÈVE

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL  
SOCIÉTÉ DES NATIONS

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE  
LEAGUE OF NATIONS

GENÈVE

GENEVA

88  
Dans la réponse, prière de rappeler le:  
When replying, please quote reference :  
No. D.777/205

30. IX. 1937

*texte au vu des minutes*

Le Directeur du Bureau international du  
Travail a l'honneur de présenter ses compliments à

Monsieur F. LARGO CABALLERO

et lui transmet, sous pli séparé, le texte définitif  
des procès-verbaux de la 77ème session du Conseil  
d'administration du Bureau international du Travail,  
qui s'est tenue à Genève du 12 au 14 novembre 1936.

000011

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

GENÈVE

GENEVA

12. XI. 1937

Dans la réponse prière de rappeler le:

When replying, please quote reference:

No. U. 15/4

Monsieur,

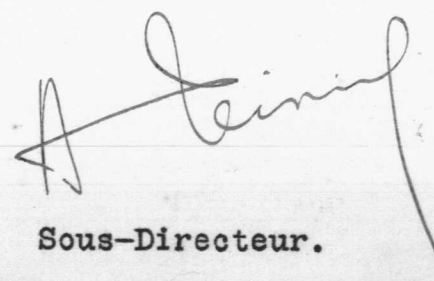
Comme vous le savez, le Conseil d'administration a décidé à sa 81ème session (Prague, octobre 1937) de renvoyer pour examen, à un petit comité qu'il a constitué dans son sein, le projet de statut de la Commission internationale des travaux publics; le texte de ce projet de statut était reproduit dans la note soumise au Conseil au sujet de la sixième question à l'ordre du jour de cette session (Document G.B. 81/6/235, p. 36-39). Il a été entendu en outre que les observations éventuellement transmises au Bureau par des membres du Conseil d'administration au sujet du projet de statut seraient communiquées à ce comité à l'occasion de sa réunion.

J'ai l'honneur de vous signaler que le petit comité en question se réunira à Genève le 7 décembre prochain. Au cas où vous auriez des observations à formuler au sujet du projet de statut, je vous serais obligé de bien vouloir me les faire parvenir avant la fin du mois de novembre afin qu'elles puissent être soumises au comité lors de sa réunion.

114

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Directeur:



Sous-Directeur.

Monsieur F. LARGO CABALIERO  
Secrétaire général de l'"Union  
general de los Trabajadores de Espana"  
Luis Vives, 7  
VALENCIA

000012

, 23 de Diciembre de 1937

6.060 RR.

Bureau International del Trabajo  
G I N E B R A  
=====

Muy Sres. míos:

Acuso recibo a su comunicación fecha 18 del presente mes, así como al texto definitivo de la 78 sesión del Consejo de Administración del Bureau, quedando informado de ambos documentos.

Atentamente les saluda.

EL SECRETARIO GENERAL.

Firma: Francisco L. Caballero.



000013

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : INTERLAB GENÈVE

TELEGRAPHIC ADDRESS : INTERLAB GENÈVE

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL  
SOCIÉTÉ DES NATIONS

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE  
LEAGUE OF NATIONS

GENÈVE

GENEVA

Dans la réponse, prière de rappeler le:

When replying, please quote reference :

No. D.778/205

18. XI. 1937

*W 2*

Le Directeur du Bureau international du  
Travail a l'honneur de présenter ses compliments à

Monsieur Largo Caballero

et lui transmet, sous pli séparé, le texte définitif  
des procès-verbaux de la 78ème session du Conseil  
d'administration du Bureau international du Travail,  
qui s'est tenue à Genève du 4 au 6 février 1937.

*maile*

*28*

000014

30 de Diciembre de 1937

6.185 WC/RR.

Sr. Director de la Oficina  
Internacional del Trabajo  
GINEBRA (SUIZA)  
=====

Muy Sr. mio:

He recibido la convocatoria para la reunión que ha de celebrar el Consejo de Administración el día 3 de Febrero próximo y por la presente le prometo hacer cuanto me sea posible para acudir a dicha reunión.

Le saluda afectuosamente.

EL SECRETARIO GENERAL.

Firma: Francisco L. Caballero.

00000151

**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL**

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**80<sup>ME</sup> SESSION**

DU

**Conseil d'Administration**

GENÈVE — 31 MAI - 1<sup>ER</sup> JUIN 1937

---

# Conseil d'Administration du Bureau International du Travail

PROCÈS-VERBAUX DE LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION.

La quatre-vingtième session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail s'est tenue au Bureau international du Travail, à Genève, du lundi 31 mai au mardi 1<sup>er</sup> juin 1937.

Le Conseil d'administration était composée comme suit :

M. NEČAS, Président.  
M. ANDERSSON.  
M. CURCIN.  
M. DENNYS.  
M. ERULKAR.  
M. FABELA.  
M. FABRA-RIBAS.  
M. FORBES WATSON.  
M. Justin GODART.  
M. GOODRICH.  
M. HARRIMAN.  
M. HAYDAY.  
M. JENSEN.  
M. JOUHAUX.  
M. KITAOKA.  
M. KOMARNICKI.  
M. LI PING-HENG.  
M. MANNIO.  
M. MERTENS.  
M. MUNIZ.  
Sir Firoz Khan NOON.  
M. OERSTED.  
M. RIDDELL.  
M. RUIZ GUINAZÚ.  
M. SCHÜRCH.  
M. TAKEUCHI.  
M. TZAUT.  
M. WALINE.  
M. WOLL.  
M. ZULAWSKI.

Absent et non remplacé :

M. MARKUS.  
M. de MICHELIS.

Absents :

M. ASANO.  
M. CABALLERO.  
M. DENNISON.  
M. GEMNILL.  
M. JOSHI.

M. LAMBERT-RIBOT.  
M. LEGGETT.  
M. MOORE.  
M. OLIVETTI.  
M. YONEKUBO.

Les membres adjoints suivants ou leurs suppléants étaient présents :

M. BACKLUND.  
M. GERARD.  
M. JUNOY Y AGUIAR.  
M. LECOCQ.  
M. MAHAIM.  
M. SCHEVENELS.  
M. SÖNIN.  
M. YEREMITCH.

Étaient également présents :

M. Harold BUTLER, *Directeur du Bureau international du Travail.*  
M. PHELAN, *Secrétaire du Conseil d'administration.*  
M. PONE, *Chef du Cabinet du Directeur.*  
M. LAFRANCE, *Secrétaire adjoint du Conseil d'administration.*  
Miss Grace ABBOTT, accompagnant M. GOODRICH.  
M. BERNARD, suppléant de M. Justin GODART.  
M. CHALMERS, accompagnant M. GOODRICH.  
M. KIRKALDY, suppléant de M. FORBES WATSON.  
M. KOTEK, accompagnant M. NEČAS.  
M. MATHER, accompagnant Sir Firoz Khan NOON.  
M. MUTO, accompagnant M. KITAOKA.  
M. PARDO, suppléant de M. RUIZ GUINAZU.  
M. RENAUD, suppléant de M. RIDDELL.  
M. THOMPSON, accompagnant M. GOODRICH.  
M. ZAGRODZKI, accompagnant M. KOMARNICKI.  
M. ZAMAN, accompagnant Sir Firoz Khan NOON.

PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE.

(Lundi 31 mai 1937 — 15 heures 15.)

La composition du Conseil était la suivante : M. NEČAS, Président ; M. ANDERSSON, M. BACKLUND, M. CURCIN, M. DENNYS, M. ERULKAR, M. FABELA, M. FORBES WATSON, M. JUSTIN GODART, M. GOODRICH, M. HARRIMAN, M. HAYDAY, M. JENSEN, M. KITAOKA, M. LI PING-HENG, M. MANNIO, M. MERTENS, M. OERSTED, M. RIDDELL, M. RUIZ-GUINAZÚ, M. SCHEVENELS, M. TAKEUCHI, M. TZAUT, M. WALINE, M. WOLL, M. ZAGRODZKI, M. ZAMAN, M. ZULAWSKI.

Absents : M. FABRA-RIBAS, M. MARKUS, M. de MICHELIS, M. MUNIZ.

PREMIÈRE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Approbation des procès-verbaux de la 79<sup>me</sup> session.*

M. Mertens fait observer qu'il n'a pu, en raison du bref délai dont disposaient les membres du Conseil, lire les projets de procès-verbaux de la 79<sup>me</sup> session. Il demande donc, si le Conseil approuve dès maintenant ces procès-verbaux, de pouvoir encore présenter le cas échéant des corrections au texte de ses interventions.

M. Oersted s'associe à l'observation formulée par M. Mertens.

M. Riddell tient également à se réserver le droit de présenter des corrections au texte des procès-verbaux.

*Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de la 79<sup>me</sup> session, sous réserve des corrections que les membres du Conseil pourront encore présenter.*

CINQUIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Rapport du Bureau sur l'organisation d'une Conférence consultative tripartite des pays asiatiques.*

Le Directeur rappelle qu'il avait été entendu que les membres du Conseil appartenant à des pays d'Asie se réuniraient au cours de la présente session afin d'examiner les réponses que le Bureau aurait reçues des gouvernements intéressés. Dans la note soumise au Conseil sont reproduites les réponses du Gouvernement de l'Inde, du Gouvernement japonais, du Gouvernement chinois et du Gouvernement afghan.

Il lui paraît un peu difficile que le Conseil d'administration puisse utilement procéder dès à présent à une discussion de la question. Il suggère donc qu'elle soit soumise à une réunion de représentants des pays asiatiques, qui pourrait avoir lieu pendant la Conférence. Le Conseil serait saisi ultérieurement d'un rapport contenant les conclusions auxquelles serait arrivée la réunion.

M. Zaman appuie la proposition du Directeur mais demande que la réunion des représentants des pays d'Asie ait lieu vers le début de la Conférence.

M. Li Ping-Heng appuie également la proposition du Directeur.

M. Oersted accepte la réunion de représentants des pays asiatiques pendant la session de la Conférence. Il se préoccupe toutefois de savoir à quelle époque le Conseil

d'administration sera appelé à examiner les conclusions de cette réunion. Il tient à souligner à cet égard qu'il est hostile en principe à toute réunion du Conseil d'administration pendant la Conférence. Chacun sait combien les délégués à la Conférence sont accaparés par les nombreuses réunions de commissions et par les séances plénières, et il importe de ne pas surcharger le programme par des réunions du Conseil d'administration. Sauf nécessité absolue, il demande donc que l'examen du rapport sur les travaux de la réunion de représentants des pays d'Asie soit reporté à la session d'automne du Conseil.

*Le Directeur* n'entend pas le moins du monde suggérer une convocation du Conseil pendant la Conférence dans le seul but d'examiner le rapport de la réunion de représentants des pays d'Asie. Toutefois, si la nécessité d'une réunion du Conseil s'imposait pour quelque autre motif, il lui semble que l'examen de ce rapport pourrait être ajouté à l'ordre du jour. Sinon, cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la session d'automne.

*Il est entendu qu'une réunion de représentants des pays d'Asie sera convoquée au début de la XXIII<sup>e</sup> session de la Conférence, afin d'examiner l'organisation d'une Conférence consultative tripartite des pays asiatiques.*

#### SIXIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Rapport du Bureau sur le projet de convocation d'une Conférence d'experts pour l'examen de la question du financement de l'établissement des colons.*

*Le Directeur* regrette de n'avoir pu, depuis la dernière session, obtenir suffisamment de renseignements pour présenter au Conseil un rapport complet sur le projet de convocation d'une conférence d'experts pour l'examen de la question du financement de l'établissement des colons. Néanmoins, de grands progrès ont été réalisés et il espère qu'au cours des prochaines semaines, le Bureau recevra un nombre suffisant de réponses.

Dès à présent, un certain nombre de gouvernements ont fait connaître au Bureau à titre officieux combien ils s'intéressent à la question. D'une manière générale, il semble que l'on désire que la Conférence soit convoquée le plus tôt possible, c'est-à-dire avant la fin de l'année, ce qui n'irait pas sans quelques difficultés, notamment d'ordre financier. En tout cas, il serait indispensable d'avoir une décision du Conseil d'administration le plus tôt possible.

Il n'est pas certain d'être en mesure avant la fin de la Conférence de soumettre au Conseil des propositions précises. Toutefois, si un nombre appréciable de gouvernements exprimaient le désir de voir convoquer cette conférence avant la fin de l'année, il lui semblerait indispensable, en dépit de tous les inconvénients d'ordre pratique, de soumettre la question au Conseil d'administration avant la fin du mois de juin. En effet, si la décision du Conseil n'était prise qu'à la session d'automne, il ne resterait qu'un délai de six à sept semaines qui serait insuffisant tant pour la préparation des travaux de la Conférence que pour les délégués.

Dans ces conditions, il se peut qu'il soit amené à suggérer aux membres du bureau du Conseil de décider la convocation du Conseil d'administration pendant la XXIII<sup>me</sup> session de la Conférence. Bien entendu, si, à la fin du mois juin, il n'avait pas reçu un nombre suffisant de réponses des gouvernements, le Conseil ne serait saisi de la question qu'à sa session d'automne.

*Il est entendu que, le cas échéant, le Directeur consultera les membres du bureau du Conseil en vue de la convocation du Conseil d'administration pendant la XXIII<sup>e</sup> session de la Conférence, pour examiner le projet de convocation d'une Conférence d'experts au sujet du financement de l'établissement des colons.*

#### *Programme des travaux de la 80<sup>me</sup> session.*

*Le Directeur* fait connaître qu'on lui a demandé d'ajourner au lendemain l'examen du point de l'ordre du jour relatif à l'organisation d'une réunion technique tripartite concernant l'industrie charbonnière. D'autre part, les rapports des deux commissions

qui ont eu lieu au cours de la semaine précédente viennent d'être distribués aux membres du Conseil qui tiendront sans doute à en prendre connaissance avant qu'ils soient mis en discussion. Il suggère au Conseil, dans ces conditions, de poursuivre ses travaux le lendemain.

Par contre, la séance du Comité du budget pourrait peut-être avoir lieu immédiatement.

*M. Goodrich* craint que le Comité du budget lui-même ne soit guère en mesure de traiter certaines des questions inscrites à son ordre du jour, du fait que les membres du Comité n'ont reçu que le jour même plusieurs des documents soumis à son examen. Il se rend d'ailleurs parfaitement compte des difficultés auxquelles s'est heurté le Bureau, notamment, par suite du bref délai qui s'est écoulé entre la 79<sup>me</sup> et le 80<sup>me</sup> session du Conseil.

*M. Oersted* signale que le groupe patronal, à la réunion qu'il a tenue dans la matinée, s'est trouvé dans l'impossibilité d'examiner les questions à l'ordre du jour du Conseil par suite de l'absence des documents. A son avis, il ne devrait être prévu de réunion de commission avant les sessions du Conseil, qu'à la condition que les rapports de ces commissions puissent être préparés et distribués aux membres du Conseil en temps utile, et notamment avant les réunions des groupes. Lorsqu'une telle distribution des rapports n'est pas possible, leur examen devrait être ajourné à la session suivante du Conseil.

*Le Directeur* tient à exprimer tous ses regrets au Conseil pour la date tardive à laquelle les documents ont été distribués aux membres. Il tient à faire observer, toutefois, que, dans le cas de deux documents, il s'agit de rapports de commissions qui ont siégé juste avant l'ouverture de la session du Conseil; d'autre part, la réunion du Comité du budget était prévue au cours même de la session. Ces trois rapports n'auraient donc pu être distribués plus rapidement. Quant à la documentation nécessaire aux membres du Comité du budget, sa préparation a été retardée du fait qu'il a fallu attendre le rapport d'une réunion de la Commission de contrôle tenue depuis la dernière session du Conseil. Le rapport du Directeur et la note relative à la Conférence de l'industrie charbonnière n'ont pu être préparés qu'au dernier moment afin de tenir compte des éléments d'information les plus récents dont pouvait disposer le Bureau.

S'il regrette donc vivement les retards qui entravent maintenant la marche des travaux de la 80<sup>me</sup> session du Conseil, il doit toutefois faire observer qu'ils sont principalement causés par le bref délai qui sépare cette session de la précédente.

Quant à l'observation faite par *M. Oersted*, il lui paraît très difficile de prévoir des réunions de commissions avant les sessions du Conseil d'administration si, en même temps, on posait comme un principe absolu que les rapports sur les travaux de ces réunions doivent être distribués aux membres du Conseil avant l'ouverture de la session. En fait, l'établissement d'une règle absolue dans ce sens aurait pour conséquence qu'il faudrait ménager un intervalle de deux jours par exemple entre les réunions de commissions et la session du Conseil d'administration. Une telle solution serait évidemment désirable mais il peut arriver qu'il soit matériellement impossible de la mettre à exécution.

*Il est entendu que le Bureau s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de faire distribuer avant l'ouverture de la session du Conseil les rapports sur les réunions des commissions ayant eu lieu pendant les jours précédant chaque session.*

La séance est levée à 15 heures 55.



## PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE.

(Mardi 1<sup>er</sup> juin 1937 — 10 heures 10.)

La composition du Conseil était la suivante : M. NEČAS, Président ; M. ANDERSON, M. ČURČIN, M. DENNYS, M. ERULKAR, M. FABELA, M. FABRA RIBAS, M. FORBES WATSON, M. Justin GODART, M. GOODRICH, M. HARRIMAN, M. HAYDAY, M. JENSEN, M. JOUHAUX, M. KITAOKA, M. KOMARNICKI, M. LI PING-HENG, M. MANNIO, M. MERTENS, M. MUNIZ, Sir Firoz Khan NOON, M. OERSTED, M. PARDO, M. RIDDELL, M. SCHÜRCH, M. TAKEUCHI, M. TZAUT, M. WALINE, M. WOLL, M. ZULAWSKI.

Absents : M. MARKUS, M. de MICHELIS.

## DEUXIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Rapport du Bureau sur l'organisation d'une réunion technique tripartite concernant l'industrie charbonnière.*

Le Directeur rappelle que le Conseil, à sa dernière session, a adopté une résolution prévoyant la convocation d'une réunion technique tripartite pour discuter la question de la réduction de la durée du travail dans les mines de charbon, ainsi que les autres aspects sociaux et économiques du problème. Le Bureau a été chargé de présenter au Conseil, à sa présente session, une note relative au caractère exact de la réunion et à la date à laquelle elle pourra se tenir utilement. Cette note est actuellement soumise au Conseil.

Dans ce document, le Bureau suggère que la réunion soit constituée par les représentants des Gouvernements, des employeurs et des travailleurs de tous les pays où la production charbonnière constitue un élément important de l'économie nationale, qu'il s'agisse de pays européens ou de pays extra-européens. En fait, d'ailleurs, le nombre des pays extra-européens intéressés est plus élevé.

La note indique également les principaux points que le Bureau estime nécessaire de soumettre comme base de discussion à la réunion envisagée. Le programme de la réunion serait dans ses grandes lignes similaires à celui de la conférence tripartite sur l'industrie textile réunie à Washington, tout en comportant les adaptations correspondant aux conditions et aux besoins spéciaux de l'industrie charbonnière. Toutefois, comme dans le cas de la conférence du textile, le rapport soumis à la réunion ne traitera les aspects économiques du problème que pour en éclaircir les aspects sociaux.

En ce qui touche la date de la réunion technique tripartite, la fin du mois de mars 1938 avait été envisagée. Toutefois, en raison de la nature du rapport qu'il y aura à préparer, le Bureau estime que cette date est trop rapprochée. Il suggère donc de convoquer la réunion vers la fin du mois d'avril 1938. Même si cette dernière date était adoptée, le Bureau éprouverait certaines difficultés à faire paraître en temps utile un rapport réellement au point.

Il est convaincu que la réunion envisagée permettra de mettre en lumière les problèmes fondamentaux de l'industrie charbonnière. L'expérience de la conférence du textile montre que l'on peut se rendre compte beaucoup plus nettement de la situation d'une industrie lorsqu'on dispose de renseignements sur les divers facteurs économiques et autres qui affectent cette situation. Cela est particulièrement vrai pour l'industrie charbonnière dans laquelle, comme dans l'industrie textile, une très forte concurrence règne.

Comme on le sait, certains des problèmes économiques de l'industrie charbonnière ont été abordés par l'Organisation économique de la Société des Nations. Il serait sans doute à la fois nécessaire et souhaitable d'obtenir la collaboration de l'Organisation économique pour la préparation de la réunion tripartite et de l'inviter à s'y faire

représenter. La note du Bureau suggère que le Directeur soit chargé de se mettre en rapport avec l'Organisation économique à cet égard.

*M. Hayday*, sans s'opposer à l'élargissement du programme de la réunion tripartite, constate que les propositions contenues dans la note du Bureau dépassent les suggestions faites à la 79<sup>me</sup> session du Conseil. A l'époque, certains membres s'étaient opposés à la discussion du problème des heures du travail pris isolément, sans la question des salaires. Ce dernier point est en fait le principal problème dont l'examen a été envisagé en plus de la question de la durée du travail. Or, le Conseil est saisi d'une liste assez longue de points à traiter dans le rapport soumis à la réunion tripartite, et dans cette liste la question de la durée du travail vient en dernier lieu. Il espère que les problèmes n'ont pas été inscrits dans ce que l'on considère comme leur ordre d'importance, lequel, à son avis, est inverse de l'ordre dans lequel elles sont énumérées. Il rappelle que la réunion tripartite envisagée a pour objet essentiel de la question de la durée du travail dans les mines de charbon. Celle des salaires et gains vient ensuite dans l'ordre d'importance; puis vient le problème de l'emploi et du chômage. Tous ces points affectent directement les conditions mêmes de vie des mineurs. Les autres points, tels que les méthodes d'abatage et de transport du charbon, la répartition géographique de l'industrie charbonnière, etc., sont de moindre importance du point de vue de la durée du travail. Il espère que l'on n'a pas l'intention de demander à la réunion tripartite de discuter d'abord ces problèmes de moindre importance, et de ne pas procéder à l'examen de la question de la durée du travail avant la solution de toutes les difficultés qui pourraient être soulevées à l'égard des premiers points figurant sur la liste. Ce serait là une façon bien pessimiste d'envisager l'étude de la question. Il préfère la méthode optimiste qui consiste à mettre la durée des heures de travail au premier plan des préoccupations de la réunion. Celle-ci devrait commencer ses travaux en réalisant un accord de principe sur la durée du travail. Si, au contraire, la durée du travail est la dernière question soumise à la réunion, il en résultera un tel état de confusion que l'adoption d'une convention concernant la semaine de 40 heures dans les mines de charbon sera plus éloignée que jamais.

*M. Komarnicki* approuve la liste des questions figurant dans la note du Bureau en tant que programme des travaux de la réunion technique tripartite, car cette liste mentionne tous les points essentiels. Il doit être bien entendu que, conformément à la suggestion faite par lui à la 79<sup>me</sup> session, tous les pays du monde jouant un rôle important dans l'industrie charbonnière seront invités à la réunion projetée.

Si la question des salaires et des gains est bien un des éléments du problème, il lui semble impossible qu'un accord international puisse être envisagé sur ce point, qui ne devrait être considéré que comme un des facteurs de la situation générale de l'industrie charbonnière dans les différents pays.

Il se rallie à la date proposée par le Bureau pour la réunion tripartite. Il estime toutefois indispensable que tous les documents préparés par le Bureau pour la réunion soient communiqués aux membres de la réunion au plus tard quatre semaines avant l'ouverture de la réunion. Des difficultés se sont, en effet, produites parce que les rapports importants préparés par le Bureau pour la Conférence du textile ne sont parvenus que tardivement aux délégations. Il pense donc que la date de la réunion devrait être fixée de manière à permettre au Bureau de distribuer toute la documentation préparatoire dans le délai qu'il vient de mentionner.

La question du niveau des salaires devrait être examinée en liaison avec le problème de la durée du travail, car ces deux problèmes sont étroitement liés.

Les observations qui précèdent représentent le point de vue du Gouvernement polonais.

*M. Woll*, au nom des travailleurs des mines de charbon d'Amérique, aussi bien qu'au nom de l'ensemble du groupe ouvrier, appuie les observations de *M. Hayday*. Il se rallie aux suggestions présentées par le Bureau international du Travail concernant la réunion technique, et les questions qu'elle sera appelée à discuter. Mais il estime que le problème devrait être envisagé avant tout du point de vue de l'amélioration des conditions des ouvriers: les heures de travail, les salaires, les conditions générales de travail, l'emploi et le chômage devraient être les principaux points soumis à la réunion.

Il reconnaît volontiers que les cinq premiers points mentionnés dans la note du Bureau ont des répercussions sur les salaires et la durée du travail, puisqu'ils portent sur des questions touchant la concurrence entre les pays aussi bien qu'à l'intérieur de chacun des pays. Toutefois, il craint que si la réunion consacrait la plus grande partie de son attention à ces cinq points, la question de la durée du travail et celle des conditions de travail se trouveraient subordonnées à des facteurs économiques et commerciaux, alors qu'en réalité la situation devrait être inverse. Tout en reconnaissant pleinement l'importance de la répartition géographique de l'industrie charbonnière, des conditions techniques et géologiques affectant la production, ainsi que des répercussions du progrès technique, il tient à souligner que l'expérience réalisée aux États-Unis a montré que si l'on ne traite pas l'ensemble de la question en partant du point de vue de la réduction de la durée du travail et de l'amélioration des conditions de travail en vue d'assurer une meilleure répartition de l'emploi, ce qui est dans l'intérêt de la société en général, on risque de donner aux autres facteurs une place de première importance et de porter atteinte, en dernière analyse, aux intérêts mêmes des travailleurs. Il y aura lieu, dans ces conditions, d'étudier les autres facteurs concernant l'industrie charbonnière afin de les mettre en harmonie avec les accords réalisés concernant les salaires et la durée du travail.

*M. Dennys* rappelle que le représentant du Gouvernement britannique, à la 79<sup>me</sup> session du Conseil, avait fait connaître que son Gouvernement avait l'intention de participer pleinement à la réunion technique tripartite projetée. Aucune des observations qu'il a l'intention de faire ne comporte de réserves ou de modifications à cette déclaration.

Il n'a pas eu le temps de consulter le service gouvernemental compétent en Grande-Bretagne sur l'ordre du jour précis qu'il y a lieu d'adopter pour la réunion envisagée. Il est néanmoins en mesure de donner des indications sur l'attitude générale du Gouvernement britannique à cet égard.

A la dernière session, le représentant du Gouvernement britannique a fait observer qu'en examinant les facteurs très divers qui peuvent influer sur le problème du charbon, il y a lieu de ne pas oublier que l'Organisation économique de la Société des Nations s'est également occupée de certains aspects de la question. Aussi a-t-il été heureux de constater que la note du Bureau apporte dans son dernier alinéa une garantie quant à la coordination entre l'activité du Bureau et celle de l'Organisation économique dans ce domaine.

En ce qui touche le programme des travaux de la réunion tripartite, le Gouvernement britannique a été frappé de constater le succès indéniable de la Conférence du textile tenue à Washington, et estime que l'application des mêmes méthodes dans le cas de l'industrie charbonnière permettrait probablement d'arriver à de bons résultats. La note du Bureau mentionne à juste titre qu'il n'y aura lieu de tenir compte des facteurs économiques à la réunion projetée que dans la mesure où ils affectent les problèmes sociaux; il voit là une garantie contre le danger de dispersion des efforts dans un domaine trop vaste.

Sans pouvoir prendre pour le Gouvernement britannique l'engagement d'approuver le texte exact du programme des travaux figurant dans la note du Bureau, il est en mesure de déclarer que le Gouvernement britannique est disposé à apporter sa pleine participation à une réunion technique tripartite organisée dans ses grandes lignes comme la Conférence du textile qui s'est réunie à Washington.

Il appuie fortement la suggestion de *M. Komarnicki* qui a demandé qu'en raison de la complexité du problème un délai de quatre semaines au moins s'écoule entre la publication des rapports et l'ouverture de la réunion tripartite.

*M. Jouhaux* approuve entièrement les propositions du Bureau qui lui paraissent correspondre aux déclarations faites tant à la Conférence qu'au Conseil d'administration et qui permettront d'examiner la question sous tous ses aspects. Il est évident que toutes les questions qui touchent à celle de la durée du travail doivent être examinées en fonction même du but à atteindre, à savoir la réduction de la durée du travail, et plus particulièrement sa réduction sur le plan international. Cette réduction est appliquée d'une façon intégrale dans les mines françaises, et il conviendrait, sur le

terrain international, de trouver une solution à une question qui est déjà en discussion depuis longtemps.

C'est pour ces motifs qu'il considère la date indiquée par le Bureau comme un peu éloignée. Il est vrai que le rapport à préparer pour la réunion tripartite a un caractère complexe et nécessitera des enquêtes. Toutefois, de nombreux aspects de la question ont déjà fait l'objet de rapports qu'il suffira de mettre à jour. La préparation des rapports sur les nouveaux points à étudier ne devrait pas nécessiter un délai tel qu'il soit impossible de convoquer la réunion avant le mois d'avril 1938.

*M. Forbes Watson* n'a pas reçu le texte de la note du Bureau sur ce point à temps pour pouvoir consulter les représentants de l'industrie charbonnière de Grande-Bretagne. Dans ces conditions, il ne peut utilement participer aux débats puisqu'il n'est pas en mesure de prendre d'engagement au nom de ses mandants. Il soumettra la note du Bureau et les observations faites à son sujet au sein du Conseil d'administration aux représentants de l'industrie charbonnière de son pays; en attendant, il ne peut que réserver leur attitude à l'égard de l'ensemble de la question.

*M. Erulkar* rappelle qu'à la 79<sup>me</sup> session, les membres du Groupe des employeurs, représentant les pays extra-européens s'étaient prononcés contre la résolution par laquelle le Conseil a décidé de comprendre les pays extra-européens dans le cadre de l'enquête concernant l'industrie charbonnière. En raison de cette situation et de l'impossibilité de consulter les intéressés dans les délais dont il disposait, il fait toutes réserves sur l'attitude des employeurs des pays extra-européens à l'égard de la question soumise au Conseil.

*M. Goodrich* considère que le rapport du Bureau donne un exposé exact et tire des conclusions justes de la discussion qui s'est déroulée à la 79<sup>me</sup> session du Conseil et de la décision prise à l'époque. En particulier, le passage de la note du Bureau qui traite des rapports entre les questions sociales et les problèmes économiques dans le fonctionnement de l'Organisation internationale du Travail est un exposé excellent de l'état des choses. Certes, l'organisation a été instituée en vue d'une action de caractère social; elle n'aborde donc l'étude de problèmes économiques qu'en vue de trouver des moyens d'action concernant des questions sociales.

La liste de points qui figure dans la note du Bureau doit être considérée, dans son opinion, comme indicative plutôt que limitative. Il approuve pleinement la liste, mais croit qu'il serait possible d'y ajouter quelques points après un nouvel examen. Par exemple, les progrès techniques réalisés dans le domaine de la consommation du combustible constituent un point tout aussi important que quelques-unes des autres questions mentionnées.

Il appuie également la suggestion de *M. Komarnicki* concernant la date à laquelle devra être distribué le rapport destiné à la réunion tripartite. Il suppose d'ailleurs que le Bureau a tenu compte de ce point en proposant la date mentionnée dans le rapport pour l'ouverture de la réunion.

*Le Directeur*, en réponse aux observations de *M. Hayday* et de *M. Woll*, souligne que l'emploi, les salaires et la durée du travail constituent les derniers points de la liste figurant dans le rapport du Bureau parce qu'ils sont considérés non comme les moins importants mais, au contraire, comme les plus importants. Le Bureau propose, comme ce fut le cas pour le rapport soumis à la Conférence du textile, de terminer par l'examen des questions fondamentales qui constituent les points essentiels de la discussion. Il ne croit pas qu'il y ait un réel danger de voir l'attention de la réunion tripartite détournée de ces problèmes par l'examen des questions économiques qui figurent en tête de la liste.

Il convient d'ailleurs de rappeler que cette liste ne constitue pas l'ordre du jour de la réunion technique tripartite, mais le plan du rapport qui doit lui être présenté. Bien que la réunion ait évidemment toute latitude pour discuter également si elle le désire d'autres questions, il est probable qu'elle se limitera à l'examen des questions sociales à la lumière des conditions économiques qui influent sur elle. Ce sont donc les questions sociales, et non les questions économiques, qui seront les problèmes essentiels soumis à la réunion. Il n'est pas douteux d'ailleurs que l'Organisation

économique de la Société des Nations qui a déjà abordé l'étude des aspects économiques du problème soulèverait des objections si la réunion devait par trop empiéter sur son champ d'activité.

Il fera de son mieux pour répondre au désir des orateurs qui ont demandé que le rapport destiné à la réunion tripartite soit publié au moins un mois avant l'ouverture de la réunion. Le Bureau espère achever la préparation du rapport vers le 1<sup>er</sup> janvier 1938 et le publier vers le 1<sup>er</sup> mars.

Il se demande s'il serait pratiquement possible d'avancer la date de la réunion, comme M. Jouhaux l'a suggéré. Bien que le Bureau possède une importante documentation sur les mines de charbon d'Europe, des travaux de recherches considérables seront nécessaires pour obtenir les renseignements correspondants à l'égard des mines de charbon situées dans les pays extra-européens.

Il reconnaît avec M. Goodrich que la liste des points figurant dans le rapport du Bureau n'est pas définitive. Il se révélera sans doute nécessaire d'y ajouter certains points, mais ceux qui figurent déjà sur cette liste suffisent à donner une idée des grandes lignes du rapport.

M. Kitaoka déclare, comme il l'avait déjà fait à la 79<sup>me</sup> session, que le Gouvernement japonais ne peut se rallier à la convocation d'une réunion d'étudier un problème aussi vaste et n'est pas disposé à y participer. Néanmoins, il ne voit pas d'objection à ce que les pays d'Europe ainsi que les États-Unis d'Amérique tiennent une réunion de cette nature. Dans ces conditions il s'abstiendra lors du vote.

M. Riddell n'a pas reçu d'instructions concernant le problème discuté actuellement par le Conseil. Le Gouvernement canadien ne verrait certes pas d'objections à la convocation d'une réunion de caractère limité, mais si le programme des travaux de la réunion est aussi étendu qu'il vient d'être proposé, il n'est pas en mesure de déclarer si son Gouvernement y participera ou non. Il réserve donc la position du Gouvernement canadien à l'égard de l'ensemble de la question.

Le Président déclare que le Conseil d'administration prend acte des réserves formulées par M. Forbes Watson, M. Erulkar, M. Kitaoka et M. Riddell.

Le Conseil d'administration approuve les suggestions présentées par le Directeur au sujet de la convocation de la réunion technique tripartite concernant l'industrie charbonnière, ainsi qu'au sujet du plan du rapport qui devra être soumis à la Conférence.

#### TROISIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

##### *Rapport du Directeur.*

##### *Composition du Secrétariat de la XXIII<sup>me</sup> session de la Conférence.*

Le Directeur rappelle que le Conseil est appelé à approuver les désignations faites en vue de constituer le secrétariat de la XXIII<sup>me</sup> session de la Conférence. Il propose de désigner, à côté du Secrétaire général, les personnes dont les noms suivent pour constituer le secrétariat :

##### *Sous-secrétaires généraux :*

M. Phelan;  
M. di Palma Castiglione;  
M. Tixier.

##### *Chef des services du Secrétariat :*

M. Lafrance.

Le Conseil d'administration approuve ces désignations et autorise le Directeur à procéder aux désignations complémentaires nécessaires.

*Deuxième Conférence régionale de représentants des services d'inspection du travail.*

*Le Directeur* déclare qu'un compte rendu complet des travaux de cette réunion qui s'est ouverte à Vienne le 24 mai, sera soumis à la prochaine session du Conseil. Cette Conférence régionale peut être considérée comme ayant eu un plein succès. Treize pays y étaient représentés et les arrangements pris pour la réunion, ainsi que l'hospitalité qui lui a été accordée par le Gouvernement autrichien, ont contribué très grandement à assurer le succès de la Conférence. Il tient à saisir cette occasion pour exprimer ses remerciements au Gouvernement autrichien.

*Le Conseil d'administration prend acte de ce passage du Rapport du Directeur.*

*Conférence de Washington concernant l'industrie textile.*

*Le Directeur* déclare qu'à la 79<sup>me</sup> session, il avait eu l'intention de suggérer que les recommandations sur les statistiques adoptées par la Conférence de Washington sur l'industrie textile fussent renvoyées non à la Conférence des statisticiens du travail, mais au Comité d'experts statisticiens qui se réunira le 4 octobre 1937.

*Le Conseil d'administration décide que le rapport sur les statistiques des salaires et des heures de travail de la Commission des statistiques de la Conférence de Washington sur l'industrie textile sera soumis au Comité d'experts statisticiens qui se réunira le 4 octobre 1937.*

*Réunion de commissions envisagées.*

*Commission des charges sociales.*

*Le Directeur* suggère que la réunion de la Commission des charges sociales, qui devait avoir lieu le 31 mai, se tienne, soit au cours de la Conférence, soit immédiatement à l'issue de la présente session du Conseil.

*M. Oersted* déclare que les objections faites par lui concernant la convocation du Conseil au cours de la Conférence s'appliquent également aux réunions des commissions du Conseil.

*M. Forbes Watson* rappelle que la Commission des charges sociales sera appelée à examiner l'avenir des études du Bureau concernant les services sociaux, auxquelles il attache une grande importance. Il serait par conséquent préférable de renvoyer la réunion de la Commission à la session d'automne du Conseil, afin d'éviter que ses travaux ne se déroulent d'une manière trop hâtive.

*Le Directeur* se rallie à cette suggestion.

*Le Conseil d'administration décide que la Commission des charges sociales se réunira à l'occasion de la session du Conseil d'administration qui se tiendra au cours de l'automne 1937.*

*Commission des rapports périodiques.*

*Le Directeur* rappelle que le Bureau a préparé des rapports décennaux sur l'application des conventions n<sup>os</sup> 20 (travail de nuit dans les boulangeries), 22 (contrat d'engagement des marins), 23 (rapatriement des marins), 24 (assurance-maladie, industrie, etc.), 25 (assurance-maladie (agriculture)).

Conformément aux décisions antérieures du Conseil, ces rapports devraient être présentés à la Commission des rapports périodiques avant d'être communiqués aux Gouvernements. Comme il a été impossible d'organiser une réunion de la Commission à l'occasion de la présente session, il suggère au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau, à titre exceptionnel, à soumettre les projets de rapports périodiques aux Gouvernements sans que la Commission des rapports périodiques ait procédé préalablement à leur examen.

*Le Conseil d'administration adopte cette suggestion du Directeur.*

*Commission permanente agricole.*

*Le Directeur* déclare que le Bureau suggère de convoquer la première session de la Commission permanente agricole le 7 février 1938.

Il demande en même temps au Conseil de confirmer la décision prise à titre provisoire lors de sa 77<sup>me</sup> session concernant l'ordre du jour de la réunion de la Commission.

*M. Erulkar* propose de fixer la réunion de la Commission à une date plus tardive, et, si cela est impossible, en tout cas pas avant le 7 mars, les conditions climatiques étant moins mauvaises à cette époque.

*M. Oersted* propose de convoquer cette réunion à l'occasion de l'une des sessions du Conseil, en janvier ou en avril.

*M. Schürch* demande le maintien de la date du 7 février 1938; cette date représentant l'extrême concession faite par le Groupe ouvrier au sein de la Commission du travail agricole, groupe qui avait demandé que la réunion pût avoir lieu à la fin de l'année 1937.

*Le Conseil d'administration repousse la proposition tendant à convoquer la Commission permanente agricole le 7 mars 1938.*

*Le Conseil d'administration décide, par 16 voix sans opposition, de fixer la date d'ouverture de la première session de la Commission agricole au 7 février 1938.*

*Le Conseil d'administration confirme la décision prise à titre provisoire lors de sa 77<sup>me</sup> session (octobre 1936) concernant l'ordre du jour de la session.*

Cet ordre du jour est libellé comme suit :

1. Discussion générale sur les problèmes du travail agricole et leur importance relative.
2. La protection du travail des enfants dans l'agriculture.
3. Les congés payés dans l'agriculture.
4. L'étude technique sur la durée du travail dans l'agriculture, que le Bureau est en train de préparer.

*Composition des commissions.**Renouvellement du mandat de membres de commissions.*

*Le Conseil d'administration désigne pour une nouvelle période de trois ans les membres de commissions dont les noms suivent :*

*Comité de correspondance pour la prévention des accidents.*

- M. Gaboury (Canadien).*
- M. Gabrielson (Suédois).*
- M. Hendrych (Autrichien).*
- M. Kitaoka (Japonais).*

*Comité de correspondance pour l'hygiène industrielle.*

- D<sup>r</sup> Hummel (Polonais).*
- D<sup>r</sup> Geier (États-Unis).*
- Prof. Winslow (États-Unis).*
- D<sup>r</sup> Langelez (Belge).*
- D<sup>r</sup> Roček (Tchécoslovaque).*

*Commission consultative des travailleurs intellectuels.*

Représentant de la Fédération internationale des journalistes :

- M. Valot (Français).*

*Comité de correspondance pour le travail féminin.*

M. Spiekman (Pays-Bas).

*Commission de l'attelage automatique.*

M. Moltmaker (Pays-Bas).

M. Smeykal (Autrichien).

*Commission d'experts pour l'application des conventions.*

M. Charlone (Uruguayen).

M. Makowski (Polonais).

M. Waldemar Erich (Finlandais).

*Comité d'experts statisticiens.*

M. Hasegawa (Japonais).

*Comité de correspondance pour les assurances sociales.*

Dr Parisot (Français).

M. Mannio propose de désigner M. Louhio (Finlandais) comme membre du Comité de correspondance pour les assurances sociales en remplacement de M. Leinberg.

Le Conseil d'administration désigne M. Louhio (Finlandais) comme membre du Comité de correspondance pour les assurances sociales en remplacement de M. Leinberg.

*Comité de correspondance pour l'assurance-chômage et le placement.*

M. Kitaoka propose d'ajouter à la liste des membres de ce Comité le nom de M. Azumi du Bureau japonais des affaires sociales qui consacre depuis de nombreuses années son activité aux problèmes des assurances sociales et des bureaux de placement.

Le Conseil d'administration désigne les personnes dont les noms suivent comme membres du Comité de correspondance pour l'assurance-chômage et le placement :

M. A. Jobin (Suisse), Chef de la Section du placement de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

M. Lauber (Suisse), Chef de Section à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

M. R. A. Verwey (Pays-Bas), Directeur du Service de l'assurance-chômage et du placement.

M. J. S. Nicholson, C. B. E. (Britannique), premier Secrétaire-adjoint chargé du Département de l'assurance-chômage au Ministère du travail.

M. Humbert Wolfe, C. B., C. B. E. (Britannique), premier Secrétaire-adjoint chargé du Département de l'emploi et de la formation professionnelle au Ministère du travail.

M. R. Gordon Wagenet (États-Unis), Directeur, Bureau de l'assurance-chômage, Social Security Board.

M. W. Frank Persons (États-Unis), Directeur, Service de l'emploi des États-Unis.

M. Johan Hvidsten (Norvégien), Inspecteur en chef de l'assurance-chômage et des bureaux de placement.

M. A. Vehila (Finlandais), Chef de section, Ministère des Affaires sociales.

M. Eino E. Louhio (Finlandais), inspecteur d'assurances, Ministère des Affaires sociales.

M. Pouillot (Français), Inspecteur divisionnaire du travail, à Paris.

M. Gilbert (Français), Chef du 2<sup>me</sup> bureau de la Direction du travail au Ministère du travail.

M. John J. Keane (Irlandais), Chef du service du placement, Service du placement.

M. John Dunne (Irlandais), Chef de division, Service du placement.



- M. Stanislas Jurkiewicz (Polonais), ancien Ministre de l'assistance sociale.  
M. Mieczyslaw Biesiekierski (Polonais), Chef de section au Ministère de l'assistance sociale.  
M. Gerald H. Brown (Canadien), Vice-Ministre adjoint du travail.  
M. R. A. Rigg (Canadien), Directeur du service de l'emploi.  
M. Oskar Hagman (Suédois), Chef de section à l'Administration du Travail.  
M. Azumi (Japonais), du Bureau des Affaires sociales.

*Voyage du Directeur au Japon.*

*Le Directeur* déclare avoir reçu de M. Keinosuke Zen au nom de la Fédération nationale des Associations d'industriels du Japon une très cordiale invitation à se rendre au Japon au cours de l'année. Il a reçu une invitation analogue émanant de M. Koizumi, au nom de la Fédération syndicale japonaise. En raison de la grande importance du développement industriel en Orient, il aura grand plaisir à accepter cette invitation, si cette visite agréée également au Gouvernement japonais.

Depuis l'établissement du rapport du Directeur, il a reçu du Gouvernement de l'Inde une invitation lui suggérant de se rendre également dans ce pays s'il a l'intention de faire un voyage en Orient. L'Inde acquiert une importance industrielle toujours plus grande et il convient de faire tout le possible pour mettre le Bureau en contact plus étroit avec les conditions et les problèmes dans les pays d'Orient. Si donc il doit se rendre au Japon, il ne manquera pas d'accepter également la cordiale invitation qui lui a été adressée par le Gouvernement de l'Inde.

*M. Kitaoka* a été très heureux d'apprendre que le Directeur a l'intention de se rendre au Japon. Le Japon unit les traits de la civilisation moderne et occidentale et de l'ancienne civilisation orientale. Il se trouve donc dans une situation quelque peu particulière parmi les pays du monde ayant la plus grande importance industrielle. Il est par conséquent essentiel que le Directeur du Bureau puisse avoir une connaissance personnelle des conditions dans les pays d'Orient et particulièrement au Japon. Le Gouvernement japonais est prêt à apporter au Directeur tout son concours pour lui permettre d'observer, sous tous leurs aspects, les conditions qui règnent au Japon. Il espère que le Directeur ne se limitera pas à étudier la vie industrielle et urbaine de son pays, mais qu'il portera également son attention sur la situation agraire qui constitue la base de la vie sociale et industrielle du Japon.

La présence du Directeur sera profondément appréciée par le peuple japonais dans son ensemble et ne manquera pas d'accroître sa compréhension de l'œuvre de l'Organisation internationale du Travail ainsi que l'intérêt qu'il lui porte. Il en résultera une nouvelle amélioration des relations entre le Japon et le Bureau.

Il tient à saisir l'occasion pour communiquer un message émanant de M. Koizumi, délégué des travailleurs japonais à la prochaine session de la Conférence. M. Koizumi tient, au nom de la Fédération syndicale japonaise, à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Directeur, à l'occasion de son prochain séjour au Japon et il est convaincu que le voyage du Directeur resserrera les liens qui unissent le Bureau et les organisations ouvrières du Japon.

*M. Takeuchi* déclare que M. Zen, délégué des employeurs japonais à la prochaine session de la Conférence, l'a chargé de déclarer, au nom de la Fédération nationale des associations d'industriels du Japon, qu'il était extrêmement souhaitable que le Directeur fît un voyage au Japon afin d'entrer directement en contact avec ce pays et de se rendre compte des conditions économiques et sociales qui lui sont propres. La Fédération nationale suggère que le Directeur se rende au Japon le plus tôt possible.

*M. Li Ping-Heng* déclare que le Gouvernement chinois désire vivement que le Directeur saisisse l'occasion de son voyage en Extrême-Orient pour séjourner en Chine et se rendre compte sur place des importants problèmes sociaux qui se posent dans ce pays et en même temps que des efforts déjà faits en vue de la résoudre. Il peut donner au Directeur l'assurance qu'il recevra en Chine un accueil très cordial de la part des employeurs et des travailleurs aussi bien que de la part du Gouvernement.

*M. Woll* éprouve quelque hésitation à aborder cette question parce qu'il n'a pas encore eu l'occasion de consulter les autres membres du groupe ouvrier. Les travailleurs des Etats-Unis s'intéressent profondément au développement de l'industrie japonaise et à l'établissement de relations plus étroites entre le Japon et les autres parties du monde. Il est convaincu que le voyage du Directeur au Japon sera de la plus haute utilité. Toutefois, cette utilité pourrait être accrue peut-être si le Directeur était accompagné de représentants des groupes des employeurs et des travailleurs au sein du Conseil. Ces représentants pourraient lui apporter leur concours pour l'étude des conditions sociales qui règnent en Extrême-Orient. Par conséquent, il suggère que le Conseil autorise le Directeur, s'il l'estime opportun, à être accompagné par un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs aux fins de cette étude.

*M. Oersted* déclare n'avoir naturellement pas d'objections à ce que le Directeur se rende au Japon et dans l'Inde mais il voudrait simplement savoir si son voyage aura des répercussions sur la date des sessions du Conseil d'administration.

Par ailleurs, il lui est impossible d'accepter la suggestion tendant à faire accompagner le Directeur par un représentant du groupe des employeurs et un représentant du groupe des travailleurs.

Il ne s'agit pas d'envoyer une délégation du Conseil pour visiter le Japon; on ne voit pas très bien comment des membres du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs pourraient accompagner le Directeur en constituant, en un certain sens, sa suite.

*Sir Firoz Khan Noon* déclare que le Gouvernement de l'Inde, ayant appris que le Directeur se rendait probablement au Japon, a tenu à l'inviter à se rendre également dans l'Inde. Bien que l'Orient soit vivement intéressé à l'activité de l'Organisation internationale du Travail, il ne retire pas de l'œuvre de l'Organisation autant d'avantages que l'Occident. Aussi est-il particulièrement heureux de voir que le Directeur va se rendre en Orient, non seulement parce que ce voyage rapprochera l'Orient des travailleurs représentés dans l'Organisation, mais aussi parce qu'il permettra à l'Orient de mieux connaître l'activité de l'Organisation. Il espère que le Directeur sera en mesure de donner à l'opinion publique des pays orientaux des renseignements concernant l'œuvre excellente accomplie par l'Organisation internationale du Travail.

Il suggère que le Directeur profite de son séjour en Orient pour élaborer un plan en vue de fournir à la presse des pays orientaux des renseignements exacts concernant les activités de l'Organisation internationale du Travail. L'opinion publique dans l'Inde à l'heure actuelle connaît mal l'activité de la Société des Nations et encore moins celle de l'Organisation.

En ce qui touche la proposition tendant à faire accompagner le Directeur d'un représentant des employeurs et d'un représentant des travailleurs, elle lui paraît soulever d'autres difficultés que celles de caractère budgétaire. Il serait naturel, en effet, de suggérer que les représentants en question soient des ressortissants des pays orientaux, mais il serait difficile de choisir entre les ressortissants de l'Inde, de la Chine ou du Japon. Il serait préférable que le Directeur voyageât seul et entrât en relation avec les Gouvernements et les représentants des employeurs et des travailleurs des pays où il doit se rendre. Dans ces conditions, il ne risquerait pas d'être influencé par les vues de ses compagnons de voyage, et pourrait se faire une opinion personnelle en toute objectivité.

*M. Justin Godart* informera le Gouvernement français du projet qu'a le Directeur de se rendre en Extrême-Orient; il est convaincu que le Gouvernement français invitera le Directeur à visiter les possessions françaises de l'Inde et de l'Indochine.

*Le Directeur* tient à exprimer sa gratitude pour la cordialité des nombreuses invitations qui lui ont été adressées par les divers membres du Conseil qui ont pris la parole. Il s'efforcera de répondre à toutes ces invitations dans l'esprit dans lequel elles lui ont été adressées. Toutefois, il pourrait lui être difficile de les accepter toutes, parce qu'elles l'obligeraient à demeurer trop longtemps absent du Bureau.

Il a entendu avec un vif intérêt la suggestion de M. Woll tendant à charger des représentants du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de l'accompagner. Cependant, il pense comme M. Oersted qu'il convient de maintenir une distinction nette entre les deux sortes de missions qui semblent se différencier de plus en plus. Au cours de l'année prochaine, une mission de membres du Conseil d'administration doit se rendre en Afrique du Sud. Cette mission sera, sans aucun doute, à la fois intéressante et utile, mais elle aura nécessairement un caractère différent d'un voyage accompli par le Directeur qui est aux ordres du Conseil d'administration et fait partie du personnel du Bureau.

Il répondra à la question de M. Oersted concernant les dates des sessions du Conseil lorsque ce dernier procédera à la fixation de la date et du lieu de sa prochaine session.

*Le Conseil d'administration prend note des renseignements communiqués par le Directeur concernant le voyage qu'il se propose de faire en Extrême-Orient.*

*Rapport de M. Maurette sur sa mission au Brésil.*

*Le Président tient à saisir l'occasion d'exprimer une fois de plus à M. Maurette ses remerciements pour son remarquable rapport.*

*Deuxième Conférence européenne d'hygiène rurale.*

*Le Conseil d'administration approuve les propositions du Bureau concernant sa collaboration avec l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations quant aux questions d'hygiène et à la question du crédit agricole.*

QUATRIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Date et lieu de la prochaine session.*

*Le Directeur déclare que si la session d'automne du Conseil s'ouvre le 7 octobre 1937 et la session suivante le 31 janvier 1938 il sera en mesure de faire son voyage en Extrême-Orient entre ces deux dates.*

*Le Conseil d'administration décide que sa session d'automne s'ouvrira le jeudi 7 octobre 1937 et que les journées du 4 au 6 octobre seront réservées aux réunions de commissions.*

*Le Président a l'agréable mission de transmettre au Conseil d'administration une communication du Gouvernement tchécoslovaque l'invitant à tenir sa 81<sup>me</sup> session à Prague. Dans la lettre qu'il a adressée à cet égard au Directeur du Bureau international du Travail, le Président du Conseil des Ministres de la République tchécoslovaque, M. Hodza, déclare que, appréciant hautement l'œuvre méritoire du Bureau international du Travail et les nobles efforts qu'il a déployés dans le domaine de la prévoyance sociale et de la législation sociale, il accueille chaleureusement l'idée que le Conseil d'administration tienne ses assises dans la capitale de la République. Au nom du Gouvernement tchécoslovaque, il peut donner aux membres du Conseil l'assurance qu'ils seront les bienvenus à Prague et que les autorités tchécoslovaques feront tout ce qui est en leur pouvoir pour rendre agréable leur séjour en Tchécoslovaquie et pour leur faciliter dans la plus grande mesure possible l'accomplissement de leur haute mission et de leur devoir.*

*A son tour M. Nečas tient à dire combien il sera heureux de saluer les membres du Conseil d'administration à Prague en sa qualité de président du Conseil d'administration et de Ministre de la prévoyance sociale de la République tchécoslovaque.*

*M. Goodrich est convaincu que tous les membres du Conseil d'administration seront heureux d'accepter l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque, en raison du*

grand intérêt porté à l'œuvre de l'Organisation par ce Gouvernement et en raison de sa politique sociale avancée. C'est également un motif de particulière satisfaction que le distingué président du Conseil d'administration soit appelé à ouvrir la session dans la capitale de son propre pays.

*M. Oersted*, au nom du groupe des employeurs, remercie le Gouvernement tchécoslovaque et le président de cette invitation. Les membres du groupe des employeurs seront très heureux de se rendre à Prague pour la session du Conseil

*M. Jouhaux* déclare que le groupe des travailleurs aura un très vif plaisir à participer à la session du Conseil d'administration à Prague, non seulement parce que la Tchécoslovaquie est un pays où la politique sociale est particulièrement avancée et effectivement appliquée, mais aussi parce que le groupe des travailleurs sera tout spécialement heureux d'avoir l'occasion de marquer sa sympathie pour ce pays.

*M. Mahaim* est convaincu que tous les membres du groupe gouvernemental du Conseil accueillent très chaleureusement l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque. Il lui paraît indispensable que le représentant d'un pays d'Europe prenne aussi la parole pour exprimer la gratitude du Conseil d'administration au Gouvernement tchécoslovaque.

Il rappelle que *M. Benès*, Président de la République tchécoslovaque, a présidé une session de la Conférence internationale du Travail. Aussi tient-il, en remerciant le Gouvernement tchécoslovaque et le Président du Conseil d'administration de leur invitation, à adresser aussi un hommage à *M. Benès*.

*Le Conseil d'administration décide d'accepter l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque de tenir sa 81<sup>me</sup> session à Prague et charge le Directeur de présenter ses remerciements chaleureux au Gouvernement tchécoslovaque.*

*Le Conseil d'administration suspend sa séance publique à 12 heures 30 pour se réunir en séance privée.*

*Le Conseil siège à nouveau en séance publique à 12 heures 45.*

*M. Oersted, vice-président employeur, remplit les fonctions de Président.*

#### HUITIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

##### *Compte rendu de la réunion de la Commission consultative des travailleurs intellectuels.*

*M. Mannio*, président de la Commission consultative, signale que sur les trois premières questions à son ordre du jour la Commission a adopté des résolutions proposant de poursuivre les études déjà commencées par le Bureau. En ce qui touche la quatrième question : application aux travailleurs intellectuels de la protection prévue dans les conventions élaborées par la Conférence internationale du Travail, la Commission n'a pas pris de décision ; elle a pris note de l'opinion des représentants des travailleurs intellectuels, dont les vœux pourraient être communiqués à la Conférence afin qu'il en soit tenu compte lors de la discussion des trois projets de convention concernant la réduction de la durée du travail.

La Commission a été également saisie de demandes tendant à l'inscription de deux nouvelles questions à son ordre du jour, à savoir : la protection du titre et l'organisation de la profession de technicien agronome, d'une part, et d'autre part la conservation des droits en cours d'acquisition à la pension de retraite des travailleurs intellectuels en cas de changement d'emploi. Conformément à la procédure habituelle, la Commission demande au Conseil de renvoyer ces deux questions pour préavis au bureau de la Commission. Ce dernier présenterait un rapport au Conseil d'administration qui décidera alors de l'inscription éventuelle de ces deux questions à l'ordre du jour de la Commission consultative.

I. *Protection du titre et organisation de la profession d'expert comptable.*

M. Forbes Watson a toujours eu l'impression que l'activité de la Commission consultative des travailleurs intellectuels, sans être peut-être en dehors de la compétence du Bureau, risque cependant de faire oublier au Bureau que sa première tâche vise les travailleurs manuels. Il tient à rendre hommage au représentant des employeurs pour son intervention au sein de la Commission à l'égard de la question en discussion.

Il demande au Directeur de veiller à éviter que l'activité de la Commission consultative ne constitue une gêne pour ce qu'il considère comme la mission essentielle de l'Organisation. Il est convaincu que la dispersion des efforts du Bureau sur des questions de cet ordre est une des causes de certaines difficultés actuellement rencontrées.

*Le Conseil d'administration approuve la résolution de la Commission consultative des travailleurs intellectuels concernant cette question et charge le Bureau d'en poursuivre l'étude en vue d'un accord international.*

II. *Le droit moral des travailleurs intellectuels salariés sur leurs créations en matière d'arts appliqués.*

*Le Conseil d'administration approuve la résolution adoptée par la Commission consultative des travailleurs intellectuels concernant cette question et priant le Conseil d'administration de maintenir la question à l'ordre du jour de la Commission et de charger le Bureau d'en continuer l'étude.*

III. *Indemnisation des travailleurs intellectuels dont l'emploi est supprimé après de longs services par suite de la réorganisation d'une entreprise.*

*Le Conseil d'administration approuve la résolution de la Commission consultative des travailleurs intellectuels concernant cette question et priant le Conseil d'administration de charger le Bureau d'en poursuivre l'étude.*

IV. *Etude sur l'application aux travailleurs intellectuels de la protection prévue dans les conventions élaborées par la Conférence internationale du Travail.*

*Le Conseil d'administration autorise le Bureau à porter à la connaissance de la Conférence internationale du Travail à sa XXIII<sup>me</sup> session les vœux exprimés sur cette question par les représentants des travailleurs intellectuels.*

*Le Conseil d'administration renvoie au bureau de la Commission consultative des travailleurs intellectuels les deux questions suivantes dont l'inscription à l'ordre du jour de la Commission a été proposée :*

Protection du titre et organisation de la profession de technicien agronome.  
Conservation des droits en cours d'acquisition à la pension de retraite des travailleurs intellectuels en cas de changement d'emploi.

NEUVIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR.

*Compte rendu de la réunion de la Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail.*

I. *Terminologie de l'organisation scientifique du travail.*

M. Riddell, président de la Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail, déclare que la Commission a adopté une résolution reconnaissant que la question des définitions est arrivée au point de maturité où elle peut être traitée et qu'il est nécessaire d'arriver à une terminologie plus précise afin de permettre une compréhension internationale de ce problème. La Commission a demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau à poursuivre ses travaux, à donner une publicité aussi large que possible aux définitions proposées maintenant par la Commission et à encourager leur traduction dans le plus grand nombre de langues possibles.

*Le Conseil d'administration approuve la résolution de la Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail sur cette question.*

II. *Action concertée pour l'élimination ou la conservation d'entreprises ou de machines en surplus.*

III. *Relation du progrès technique avec le chômage et l'emploi.*

M. Riddell indique que la deuxième résolution adoptée par la Commission porte sur ces deux questions. La résolution rappelle que l'élimination ou l'extension d'entreprises ou d'équipements techniques, aussi bien que la mécanisation accélérée et intensifiée peuvent comporter pour les travailleurs des conséquences sérieuses et prie le Conseil d'autoriser le Bureau à élaborer en détail pour la prochaine réunion de la Commission une description de telles mesures dont l'application paraît possible à la lumière des expériences pratiques à dégager de la documentation dont il disposera.

*Le Conseil d'administration approuve cette résolution de la Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail.*

IV. *L'emploi des machines de bureau et ses conséquences sur les conditions de travail des employés.*

M. Riddell fait connaître que la résolution adoptée sur cette question prie le Conseil d'administration d'autoriser le Bureau à poursuivre par voie de correspondance avec les membres de la Commission, ses études sur la mécanisation du travail de bureau en vue de préparer une discussion plus détaillée lors de la prochaine réunion de la Commission.

*Le Conseil d'administration approuve cette résolution de la Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail.*

M. Čurčin constate que l'organisation scientifique du travail constitue un progrès technique qu'on ne peut freiner. Comme elle a certains effets sur la vie sociale et économique, elle doit être étudiée sous tous ses aspects. Le premier pas dans cette voie, c'est d'établir une terminologie qui fait défaut à l'heure présente. La Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail est l'organe compétent pour procéder à cette étude, mais elle ne peut accomplir son œuvre de manière satisfaisante si elle ne tient que de brèves réunions une fois par an. Aussi demande-t-il que la Commission soit convoquée à nouveau si possible au mois de novembre ou de décembre 1937 et qu'il lui soit accordé plus de deux jours pour sa réunion.

*Le Président déclare que le Directeur pourra faire rapport au Conseil à sa session d'octobre sur la proposition de M. Čurčin.*

*Le Conseil d'administration adopte le compte rendu de la réunion de la Commission consultative de l'Organisation scientifique du travail.*

La session est close à 13 heures 5.